

INTERNATIONAL OIL POLLUTION COMPENSATION FUND

FONDS INTERNATIONAL D'INDEMNISATION POUR LES DOMMAGES
DUS A LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES

ASSEMBLÉE - 5ème session
Point 6 de l'ordre du jour

FUND/A.5/5
19 juillet 1982
Original : ANGLAIS

EXAMEN DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS

Note de l'Administrateur

1. Conformément aux dispositions du paragraphe 10.9 de l'article 10 du Règlement financier, le Commissaire aux comptes a transmis à l'Assemblée, par l'entremise de son Président, son rapport sur les états financiers du Fonds pour l'exercice financier clos le 31 décembre 1981. Ce rapport est reproduit à l'annexe I.
2. Aux termes du paragraphe 10.15 de l'article 10 du Règlement financier, le Commissaire aux comptes est tenu d'attester les états financiers au sujet desquels il fait rapport. Le certificat approprié est reproduit à l'annexe II.
3. Les états financiers certifiés pour l'exercice financier allant du 1er janvier 1981 au 31 décembre 1981 sont reproduits à l'annexe III.
4. L'Assemblée est invitée à examiner les comptes et le rapport du Commissaire aux comptes et à les approuver.

ANNEXE I

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DU
 FONDS INTERNATIONAL D'INDEMNISATION POUR LES DOMMAGES DUS
 A LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES POUR L'EXERCICE
 ALLANT DU 1^{er} JANVIER 1981 AU 31 DECEMBRE 1981

Généralités

1. Les comptes portent sur le troisième exercice financier du Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures. Je les ai examinés conformément aux dispositions de la Convention portant création du Fonds et au Règlement financier, ainsi qu'au Règlement intérieur du Fonds. L'examen des contributions et des demandes d'indemnisation auquel j'ai procédé a nécessairement été limité, ainsi qu'il est expliqué aux paragraphes 5 et 6 ci-dessous.

Etat I - Etat des crédits budgétaires et des engagements de dépenses

2. Le budget de l'exercice 1981 que l'Assemblée a adopté à sa première session extraordinaire prévoyait des crédits de 191 885 livres au titre des dépenses administratives. Les engagements de dépenses s'élèvent au total à 157 780 livres, soit des décaissements de 120 239 livres et des engagements non réglés de 37 541 livres. L'économie de 34 105 livres qui se dégage du budget a toutefois été absorbée par l'excédent des dépenses au titre des demandes générales d'indemnisation sur les recettes.

Etat II - Compte des recettes et des dépenses du Fonds général

3. Les recettes tirées par le Fonds général des contributions, des intérêts sur les placements et des autres sources diverses s'élèvent à 941 343 livres. Les dépenses administratives et les dépenses encourues au titre de la part couverte par le Fonds de la demande d'indemnisation concernant l'Antonio Gramsci, des demandes d'indemnisation modiques et des frais connexes s'élèvent au total à 1 727 818 livres. Les dépenses dépassent donc les recettes du Fonds général de 786 475 livres pour 1981. Ce montant a été couvert grâce au report de l'excédent budgétaire de 1980, comme indiqué à l'état V.

Contributions

4. Les contributions annuelles de 1981 au Fonds général ont été fixées de façon à couvrir les dépenses administratives et les demandes d'indemnisation attendues et à maintenir le capital circulant à un niveau suffisant. Ces montants

ont été calculés à partir des quantités d'hydrocarbures reçues dans les territoires des Etats contractants en 1980. Le total des contributions mises en recouvrement pour le Fonds général s'élevait à 498 416 livres, dont 459 083 livres ont été reçues, ce qui laisse un solde non réglé de 39 333 livres au 31 décembre 1981, ainsi qu'il ressort du tableau I.

5. Au cours de l'examen des contributions dues au Fonds général, j'ai accepté les rapports présentés par les Etats contractants au sujet des quantités d'hydrocarbures reçues sur leurs territoires. Je n'ai pas cherché à avoir accès aux registres locaux, ni à obtenir confirmation des chiffres auprès des services chargés de la comptabilité nationale.

Demandes d'indemnisation

6. Le Fonds général a effectué, en 1981, des versements au titre de demandes d'indemnisation pour dommages et de frais connexes résultant d'événements de pollution causés par les navires-citernes "Iliya Maru No 8", "Showa Maru", "Antonio Gramsci", "Tanio", "Furenas", "Mebaruzaki Maru No 5", "Hosei Maru" et "Tarpenbeck". Pour ces demandes d'indemnisation, le Fonds ainsi que les compagnies d'assurances des propriétaires des navires-citernes ont chargé une compagnie d'experts maritimes d'enquêter sur ces événements, d'examiner le bien-fondé des demandes d'indemnisation et de rendre compte à cet égard. Leurs rapports ont été examinés par le personnel du Fonds et des règlements ont été négociés par les juristes représentant le Fonds. De même que les années précédentes, je me suis borné, dans mon examen, à constater que les procédures suivies étaient satisfaisantes et que les comptes avaient été correctement établis.

Etat III - Fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour l'"Antonio Gramsci" - Compte des recettes et des dépenses

7. Le solde positif du Fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour l'Antonio Gramsci reporté de 1980 s'élevait à 9 203 024 livres. Les ajustements du montant des contributions et les intérêts sur les contributions non réglées et sur les placements ont porté les recettes à 9 412 739 livres. A la fin de 1981, les contributions à régler s'élevaient à 19 814 livres, comme indiqué à l'état V.

8. Les versements effectués en 1981 au titre de demandes d'indemnisation et de frais connexes se sont élevés à 8 620 146 livres, laissant un solde créiteur de 792 593 livres. Étant donné que l'on ne prévoit aucune autre demande d'indemnisation ni de frais supplémentaires au titre de l'accident de l'Antonio Gramsci, l'Assemblée, à sa quatrième session, a décidé que ce solde devrait être réparti de la façon suivante : 750 000 livres seraient portées au crédit des contribuants, et le reliquat serait viré au Fonds général. Pour ne pas aboutir à des chiffres

fractionnaires, l'Administrateur a fait porter au crédit des contribuants un montant de 750 780 livres. De ce total, 398 205 livres ont été remboursées par la suite, essentiellement sous forme de déductions des contributions annuelles de 1981, le Fonds conservant 352 575 livres au nom des contribuants, pour des opérations futures. Le Fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour l'Antonio Gramsci a été clôturé le 15 décembre 1981 par le virement du reliquat de 41 813 livres au Fonds général, comme indiqué dans l'état II.

Estat IV - Fonds de prévoyance

9. Un Fonds de prévoyance a été établi conformément au Règlement financier et au statut du personnel. Les fonctionnaires versent une cotisation représentant 7 p. 100 de leur traitement soumis à retenue, que le Fonds complète par une cotisation de 14 p. 100 pour chaque fonctionnaire. Les intérêts perçus sur le placement de ces cotisations sont portés au crédit du Fonds de prévoyance, dont le solde créditeur au 31 décembre 1981 s'élevait à 54 214 livres.

Estat V - Bilan du Fonds au 31 décembre 1981

Situation financière

10. Au 31 décembre 1981, l'excédent du Fonds général s'élevait à 2 499 167 livres, soit le montant de 3 285 642 livres reporté de l'exercice financier précédent, moins le déficit de 786 475 livres pour 1981 indiqué au paragraphe 3 ci-dessus.

11. Outre le passif du Fonds, tel qu'il figure au bilan, l'Administrateur estime (voir le tableau III) que le passif exigible du Fonds au titre des événements de pollution survenus en 1979, 1980 et 1981 s'élève à 23 868 013 livres. Cette estimation se fonde, pour un événement important, sur le montant maximal payable par le Fonds en vertu de l'article 4 de la Convention portant création du Fonds et, pour d'autres événements, sur les montants des créances qui ont été soumises par les propriétaires de navires et les parties lésées mais qui n'ont pas encore été agréées; ce chiffre comprend également le montant estimatif des honoraires à verser pour les services des experts.

Fournitures, matériel et état des stocks

12. Mes collaborateurs ont procédé à un examen, par sondages, des registres des fournitures, du matériel et des stocks du Fonds, qui s'est avéré satisfaisant.

13. Je souhaite exprimer ma reconnaissance pour l'esprit de coopération dont ont fait preuve les fonctionnaires du Fonds au cours de la vérification.

Le contrôleur et vérificateur
général du Royaume-Uni
Commissaire aux comptes

ANNEXE II

CERTIFICAT DELIVRE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

J'ai vérifié les états financiers du Fonds pour l'exercice financier clos le 31 décembre 1981, qui sont joints en annexe. J'ai obtenu tous les renseignements et explications qui m'ont été nécessaires et je certifie qu'après vérification des comptes, les états financiers sont, à mon avis, corrects.

Le contrôleur et vérificateur général
du Royaume-Uni

Commissaire aux comptes

Gordon Downey

30 juin 1982

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE FINANCIER ALLANT DU
1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 1981

1 INTRODUCTION

1.1 Aux termes du paragraphe 9.3 de l'article 9 du Règlement financier, les états financiers que l'Administrateur établit et présente à l'Assemblée conformément à l'alinéa f), paragraphe 2 de l'article 29 de la Convention portant création du Fonds et sur lesquels le Commissaire aux comptes donne son opinion conformément au paragraphe 10.15 de l'article 10 du Règlement financier comprennent :

- a) i) un état des crédits ouverts et engagements encourus;
- ii) un compte des recettes et des dépenses;
- iii) un bilan;
- b) toutes les indications qui peuvent s'avérer nécessaires pour une meilleure compréhension des états financiers, y compris une description des principes comptables appliqués et un état détaillé du passif exigible.

1.2

a) Aux termes du paragraphe b) de l'article 23 du Statut du personnel, l'Administrateur établit et gère un Fonds de prévoyance auquel contribuent à la fois le Fonds et les membres du personnel conformément aux modalités et conditions que pourrait approuver le Comité exécutif.

b) Aux termes du paragraphe g) de la disposition VIII.5 du Règlement du personnel, la vérification des comptes du Fonds de prévoyance a lieu en même temps que la vérification annuelle des comptes du Fonds.

1.3 Les états financiers suivants sont présentés ci-après pour l'exercice 1981 :

Etat I - Etat des crédits budgétaires et des engagements de dépenses pour l'exercice financier allant du 1er janvier au 31 décembre 1981.

Etat II - Compte des recettes et des dépenses du Fonds général pour l'exercice financier du 1er janvier au 31 décembre 1981.

Etat III - Compte des recettes et des dépenses du Fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour l'"Antonio Gramsci", pour l'exercice clos le 31 décembre 1981.

Etat IV - Compte du Fonds de prévoyance pour l'exercice financier allant du 1er janvier au 31 décembre 1981.

Etat V - Bilan du Fonds IOPC au 31 décembre 1981.

1.4 Outre les états financiers, on trouvera également ci-après les rapports suivants :

Tableau I - Rapport sur les contributions mises en recouvrement pour l'exercice financier allant du 1er janvier au 31 décembre 1981 et sur les contributions non acquittées des exercices financiers précédents.

Tableau II - Rapport sur le règlement des demandes d'indemnisation au 31 décembre 1981.

Tableau III - Etat détaillé du passif exigible au 31 décembre 1981.

2 NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS

2.1 Notes explicatives sur l'état des crédits budgétaires et des engagements de dépenses pour l'exercice 1981

Le montant total des dépenses engagées s'élève à 157 780 livres alors que les crédits ouverts se chiffrent à 191 885 livres; il en résulte donc une économie de 34 105 livres. Des virements ont été effectués entre divers chapitres du budget, conformément au paragraphe 4.3 de l'article 4 du Règlement financier, comme cela est indiqué à l'Etat I. D'une façon générale, les dépenses de fonctionnement du Secrétariat peuvent se ventiler comme suit :

I. Personnel

Un montant de 605 livres a été prélevé sur les crédits ouverts pour les traitements et les indemnités et viré à la rubrique "Sécurité sociale". Le montant total des dépenses de personnel s'est élevé à 100 392 livres alors que les crédits ouverts se chiffraient à 111 000 livres, ce qui a donc entraîné une économie de 10 608 livres.

II. Services généraux

D'après les renseignements fournis par l'OMI, les frais de la contribution du Fonds à la location des bureaux situés 1-4 Yarmouth Place, s'élèvent pour 1981, à 8 900 livres. Ce montant a été inscrit à titre d'engagement de dépense non réglé, en attendant que l'OMI produise les avis de paiement correspondants.

Les crédits ouverts pour les machines de bureau se soldent par un excédent important de 2 854 livres, le crédit de 2 000 livres prévu pour l'achat d'une machine comptable n'ayant pas été utilisé.

III. Réunions

Un montant de 9 142 livres a été inscrit à titre d'engagement de dépense non réglé afin d'honorer l'avis de paiement définitif que l'OMI présentera pour les réunions de la quatrième session de l'Assemblée et des quatrième et cinquième sessions du Comité exécutif.

Au titre de la rubrique b) de ce chapitre, un crédit de 5 400 livres avait été alloué pour "une réunion supplémentaire (Assemblée ou Comité exécutif) au cours de l'année 1981". Cette réunion n'a pas eu lieu. Toutefois, un montant de 2 688 livres a été viré de cette rubrique à la rubrique a).

IV. Conférence et voyages

a) Conférences et séminaires

L'Administrateur a participé aux réunions ci-après :

- 1 le Séminaire régional de l'OMCI sur la sécurité des navires-citernes et la prévention de la pollution qui s'est tenu à Nairobi (Kenya),
- 2 la Conférence sur les déversements d'hydrocarbures, tenue à Atlanta (Etats-Unis),
- 3 le Séminaire sur "les mesures juridiques concernant la protection du milieu marin contre la pollution, tenu à Bogota (Colombie),
- 4 la Conférence internationale du Comité maritime international, tenue à Montréal (Canada),
- 5 les réunions de Groupes de travail organisées au niveau international, Washington (Etats-Unis) et à Stockholm (Suède) sur la révision de la Convention sur la responsabilité civile et de la Convention portant création du Fonds, et
- 6 le Séminaire MEDIPOL, tenu à Marseille (France).

Dans certains cas, les organisateurs ont remboursé les frais de voyage ou les notes d'hôtel, ou les deux à la fois, ce qui a réduit considérablement les frais de participation.

En outre, l'Administrateur et le Fonctionnaire de la catégorie des administrateurs se sont rendus à plusieurs conférences et séminaires en Europe. Des membres du personnel du Fonds ont par ailleurs assisté à une démonstration de nettoyage en cas de pollution, organisée à Southampton par la Société Esso.

b) Missions

Après le Séminaire MEDIPOL qui a eu lieu à Marseille, l'Administrateur s'est rendu en mission à Monaco et en Tunisie. Un montant de 3 006 livres a été viré de cette rubrique à la rubrique a).

V. Impression et publications

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 26 de la Convention portant création du Fonds, un rapport sur les activités du Fonds en 1981 a été publié. Le texte anglais du rapport a été tiré à 500 exemplaires et le texte français à 100 exemplaires.

VI. Dépenses accessoires

a) Un montant de 2 650 livres a été prélevé sur ce chapitre afin d'augmenter le crédit de 3 850 livres prévu en 1981 pour les frais de vérification extérieure des comptes.

Le Commissaire aux comptes du Fonds a évalué à 6 000 livres les frais de vérification des comptes pour 1981. Toutefois, les montants évalués par le commissaire aux comptes ayant toujours été dépassés, il a été décidé d'inscrire un montant de 6 500 livres à titre d'engagement de dépense non réglé pour l'exercice financier pertinent.

b) Un montant de 8 931 livres a été inscrit à titre d'engagement de dépense non réglé pour les frais généraux à verser à l'OMI au cours de l'exercice 1981. Ce chiffre représente 6 p. 100 du montant total des dépenses de 148 849 livres engagées au cours de l'exercice à des fins administratives.

c) Un montant de 2 650 livres a été viré de cette rubrique à la rubrique a).

2.2 Notes explicatives sur le compte des recettes et des dépenses du Fonds général pour l'exercice 1981I. Contributions

Le montant total des contributions à recevoir s'élève à 521 971 livres.

Ce montant est constitué comme suit :

Contributions initiales de la Finlande et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée	£ 23 846
Contributions annuelles pour 1981	498 416
Contributions supplémentaires mises en recouvrement pour 1979-1980	1 626
	<u>523 888</u>
Moins :	
Ajustement du montant des contributions annuelles pour 1980	1 917
Total des contributions à recevoir pour 1981	<u>521 971</u>

Des détails sur les contributions à recevoir au 31 décembre 1981 figurent au tableau I.

II. Recettes accessoires

Dans l'ensemble, l'essentiel des recettes relevant de ce chapitre est imputable aux intérêts perçus sur le placement des avoirs du Fonds.

Au 31 décembre 1981, le portefeuille des placements du Fonds, à savoir les placements des avoirs du Fonds lui-même, soit 2 438 696 livres, ceux des avoirs du Fonds de prévoyance, soit 54 214 livrés et ceux des avoirs des contribuants au Fonds constitué pour l'"Antonio Gramsci", soit 354 956 livres, se répartissait comme suit :

	£
Barclays Bank Ltd	140 000
Italian International Bank Ltd	1 497 866
Mitsubishi Bank Ltd	600 000
Banque Nationale de Paris Ltd	610 000
	<hr/> <u>2 847 866</u>

Les intérêts perçus en 1981 sur les placements effectués au cours de l'exercice se sont élevés à 492 432 livres, dont 5 551 livres reviennent au compte du Fonds de prévoyance, 137 479 livres au Fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour l'"Antonio Gramsci" et 2 381 livres au compte de remboursement des contribuants de ce dernier fonds. Les intérêts perçus sur les placements des avoirs du Fonds général se sont donc élevés à 347 021 livres.

Les recettes accessoires comprennent, en outre, un montant de 5 972 livres au titre des intérêts perçus sur les arriérés de contributions annuelles au Fonds général.

Un montant de 22 780 livres a, par ailleurs, été recouvré au titre du "Chemicarry No 18" et un montant de 41 813 livres a été viré du Fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour l'"Antonio Gramsci", à la suite de la décision prise par l'Assemblée à sa quatrième session, conformément au paragraphe 4.2 de la règle 4 du règlement intérieur du Fonds.

III. Dépenses

Le chiffre de 1 727 818 livres comprend 157 780 livres au titre des dépenses de fonctionnement du Secrétariat du Fonds (état I) et 1 570 038 livres au titre des dépenses consacrées aux demandes d'indemnisation.

IV. Déficit

Un déficit de 786 475 livres se dégage pour l'exercice financier clos le 31 décembre 1981.

- 2.3 Notes explicatives sur le compte des recettes et des dépenses du Fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour l'"Antonio Gramsci" pour l'exercice clos pour le 15 décembre 1981

I. Contributions

Au montant de 9 203 024 livres reporté de 1980 sur le compte de réserve, s'est ajouté un montant supplémentaire de 11 338 livres résultant des ajustements des contributions de 1980.

II. Recettes accessoires

Les recettes de cette rubrique comprennent un montant de 60 898 livres au titre des intérêts perçus sur les arriérés de contributions et 137 479 livres au titre des intérêts perçus sur le placement des sommes reçues par le Fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour l'"Antonio Gramsci".

III. Dépenses

Le chiffre de 8 620 146 livres comprend 8 617 783 livres au titre des indemnités versées au Gouvernement suédois le 15 janvier 1981, 577 livres représentant les frais juridiques payés à Injurcollegia, association de juristes en URSS, 1 786 livres au titre des intérêts dus, sur un emprunt de 127 064 livres au Fonds général pour la période allant du 15 janvier au 20 février 1981. Le taux d'intérêt appliqué, à savoir 14,25 p. 100 l'an, a été déterminé en fonction du taux offert par la Dresdner Bank AG pour un placement de 435 476 livres du 15 janvier au 15 avril 1981.

IV. Excédent des recettes par rapport aux dépenses

Sur le solde de 792 593 livres, un montant de 750 780 livres a été remboursé aux contribuants et le montant restant, soit 41 813 livres, a été viré au Fonds général, à la suite de la décision prise par l'Assemblée à sa quatrième session, conformément aux dispositions du paragraphe 4.2 de la règle 4 du règlement intérieur du Fonds. Si le montant remboursé de 750 780 livres, est légèrement supérieur à celui de 750 000 livres décidé par l'Assemblée du Fonds, à sa quatrième session, c'est parce que le chiffre de 750 780 livres était le seul qui permettait de répartir le plus équitablement possible le solde dû à chaque contribuant.

2.4 Notes explicatives sur le compte du Fonds de prévoyance pour l'exercice 1981

I. Au cours de l'exercice 1981, le montant total des cotisations au Fonds de prévoyance, conformément au paragraphe b) de l'article 23 du Statut du personnel et à la disposition VIII.5 du Règlement du personnel, s'est élevé à 20 369 livres, dont 6 790 livres représentaient la part des participants. Les intérêts perçus sur le montant total des cotisations s'élèvent à 5 551 livres.

II. Le calcul des intérêts se fonde sur les principes énoncés par le Comité exécutif dans le compte rendu des décisions de sa deuxième session (document FUND/EXC.2/6, paragraphe 6).

2.5 Notes explicatives sur le bilan au 31 décembre 1981

I. Disponibilités en banque et en caisse

	£
Barclays Bank Ltd - Compte de dépôt en livres sterling	140 000
Barclays Bank Ltd - Compte courant en livres sterling	7 851
Mitsubishi Bank Ltd - Compte de dépôt en livres sterling	600 000
Mitsubishi Bank Ltd - Compte courant en livres sterling	1 936
Banque Nationale de Paris Ltd - Compte de dépôt en livres sterling	610 000
Italian International Bank Ltd - Compte de dépôt en livres sterling	1 497 866
Petite caisse - Compte d'avances temporaires	13
	<hr/>
	2 857 666

Le total de 2 857 666 livres comprend un solde de 54 214 livres au Fonds de prévoyance du personnel et 354 956 livres au compte de remboursement des contribuants du Fonds constitué pour l'"Antonio Gramsci".

II. Contributions à recevoir

Le montant de 69 957 livres représente les soldes non réglés de contributions initiales et annuelles, d'un montant de 21 409 livres et de 48 548 livres respectivement, mises en recouvrement pour le Fonds général. La ventilation de ces chiffres est indiquée dans le tableau I. En outre, un montant de 19 814 livres, qui apparaît dans le tableau I, n'a pas été acquitté au Fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour l'"Antonio Gramsci".

III. Montant remboursable de la TVA

Le montant de 855 livres représente la TVA pour le quatrième trimestre de 1981 qui doit être remboursée par le Gouvernement du Royaume-Uni.

IV. Sommes diverses à recevoir

Un montant de 628 livres doit être remboursé au Fonds au titre de ce chapitre.

V. Intérêts sur les arriérés de contributions annuelles

Le montant de 1 080 livres représente les intérêts sur la seule partie de l'arriéré des contributions annuelles réglée au 31 décembre 1981 (voir l'alinéa b) du résumé des principes comptables).

VI. Excédent

Le chiffre de 2 499 167 livres représente l'excédent des recettes par rapport aux dépenses du Fonds général pour les trois premiers exercices financiers clos le 31 décembre 1981.

VII. Fonds de prévoyance du personnel

Le montant de 54 214 livres représente le solde qui se dégage au compte du Fonds de prévoyance du personnel, après l'encaissement des intérêts perçus.

VIII. Sommes diverses à verser

La somme principale à cette rubrique est un montant de 3 594 livres dû à l'OMI au titre de dépenses engagées par l'Organisation au nom du Fonds. Ce montant est sans rapport avec le pourcentage de 6 p. 100 à verser au titre des "frais généraux" encourus pour le fonctionnement du Secrétariat du Fonds qui sont mentionnés à l'état I.

L'Administrateur

R.H. Ganten

INDICATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

Grands principes comptables

Les grands principes comptables appliqués pour obtenir les renseignements financiers donnés dans les différents états sont décrits ci-dessous :

a) Engagements non réglés

Les engagements non réglés représentent des dépenses fondées sur des engagements fermes contractés mais non réglés en 1981, ou souscrits en 1981 mais ne devant être liquidés que pendant l'exercice clos le 31 décembre 1982. Les montants sont nets de la taxe sur la valeur ajoutée.

b) Recettes

Les recettes représentent les recettes fermes dues en 1981 et soit reçues, soit à recevoir au cours de cet exercice. Ainsi, les intérêts qui ne sont pas dus en 1981 sur les placements ou sur les arriérés de contributions annuelles pendant cet exercice ne figurent pas dans le compte des recettes et des dépenses pour 1981.

c) Placements

Les placements des avoirs du Fonds comprennent les avoirs du compte du Fonds de prévoyance du personnel qui sont fusionnés avec les avoirs du Fonds aux fins de placement, afin de bénéficier des taux d'intérêts les meilleurs que seuls les montants considérables détenus par le Fonds peuvent obtenir.

d) Demandes d'indemnisation nées d'événements

Les dépenses au titre de demandes d'indemnisation nées d'événements sont imputées sur l'année de leur versement. Des crédits ne sont pas expressément ouverts pour procéder à des règlements particuliers de demandes d'indemnisation. En ce qui concerne les grosses demandes d'indemnisation, les dépenses engagées au cours de l'enquête préliminaire sont imputées sur le Fonds général conformément aux dispositions de l'alinéa i) du paragraphe 5.1 c) de l'article 5 du Règlement financier. Ces dépenses comprennent les frais de voyage, les commissions, etc.

Les demandes d'indemnisation dont le montant final ne peut encore être évalué sont récapitulées au tableau III.

e) Conversion des monnaies

La totalité de l'actif et du passif du Fonds à la fin de l'exercice financier 1981 était détenue en livres sterling. Les gains et les pertes découlant des opérations sur devises au cours de l'exercice comptable pertinent ont été traités comme des opérations courantes.

En revanche, le passif exigible est libellé dans les monnaies dans lesquelles les demandes d'indemnisation seront présentées. Pour la conversion de ces monnaies, le taux utilisé est le cours moyen de la Banque d'Angleterre au 31 décembre 1981, comme suit :

419,55 yen = 1 livre sterling

10,5535 couronnes suédoises = 1 livre sterling

10,9215 francs français = 1 livre sterling

Les présentes indications font partie intégrante des états financiers.

ETAT I

FONDS GENERAL

ETAT DES CREDITS BUDGETAIRES ET DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER ALLANT DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 1981

CATÉGORIE DE DEPENSES	CREDITS BUDGETAIRES INITIAUX		CREDITS BUDGETAIRES REVISES		ENGAGEMENTS DE DEPENSES		TOTAL	SOLDE DES CREDITS
		€		€	€	€		
A. <u>SECRETARIAT</u>								
I <u>PERSONNEL</u>								
a Traitements et indemnités	95 000	(605)	94 395	83 626	161	83 787	10 608	
b Sécurité sociale	16 000	605	16 605	16 505	100	16 605	-	
	<u>TOTAL</u>	<u>111 000</u>	<u>-</u>	<u>111 000</u>	<u>100 131</u>	<u>261</u>	<u>100 392</u>	<u>10 608</u>
II <u>SERVICES GENERAUX</u>								
a Location des bureaux (y compris services communs, services de sécurité et impôts locaux)	9 000	-	9 000	-	8 900	8 900	100	
b Machines de bureau, y compris les frais d'entretien	3 500	-	3 500	646	-	646	2 854	
c Mobilier et autre matériel de bureau	1 500	-	1 500	587	-	587	913	
d Papeterie et fournitures de bureau	3 000	-	3 000	752	134	886	2 114	
e Communications (téléx, téléphone, envois par la poste)	4 200	-	4 200	2 701	303	3 004	1 196	
f Autres fournitures	3 500	-	3 500	2 275	682	2 957	543	
g Frais de réception	1 800	-	1 800	1 073	-	1 073	727	
	<u>TOTAL</u>	<u>26 500</u>	<u>-</u>	<u>26 500</u>	<u>8 034</u>	<u>10 019</u>	<u>18 053</u>	<u>8 447</u>
III <u>REUNIONS</u>								
a 4ème session de l'Assemblée et 4ème session du Comité exécutif en octobre 1981	9 000	2 688	11 688	2 546	9 142	11 688	-	
b Autre réunion en 1981 (Assemblée ou Comité exécutif)	5 400	(2 688)	2 712	-	-	-	2 712	
c Groupe de travail intersessions	2 000	-	2 000	598	727	1 325	675	
	<u>TOTAL</u>	<u>16 400</u>	<u>-</u>	<u>16 400</u>	<u>3 144</u>	<u>9 869</u>	<u>13 013</u>	<u>3 387</u>
IV <u>CONFÉRENCES ET VOYAGES</u>								
a Conférences et séminaires	5 000	3 006	8 006	6 929	1 077	8 006	-	
b Missions	12 000	(3 006)	8 994	824	884	1 708	7 286	
	<u>TOTAL</u>	<u>17 000</u>	<u>-</u>	<u>17 000</u>	<u>7 753</u>	<u>1 961</u>	<u>9 714</u>	<u>7 286</u>
V <u>IMPRESSION ET PUBLICATIONS</u>	<u>TOTAL</u>	<u>500</u>	<u>-</u>	<u>500</u>	<u>477</u>	<u>-</u>	<u>477</u>	<u>25</u>
VI <u>DEPENSES ACCESSOIRES</u>								
a Vérification extérieure des comptes	3 850	2 650	6 500	-	6 500	6 500	-	
b Montant à verser à l'OMCI au titre des frais généraux pour l'exercice 1980	10 635	-	10 635	-	8 931	8 931	1 704	
c Honoraires de consultants	6 000	(2 650)	3 350	700	-	700	2 650	
	<u>TOTAL</u>	<u>20 485</u>	<u>-</u>	<u>20 485</u>	<u>700</u>	<u>15 431</u>	<u>16 131</u>	<u>4 354</u>
<u>TOTAL DES DEPENSES (I à VI)</u>	<u>191 085</u>	<u>-</u>	<u>191 085</u>	<u>120 239</u>	<u>37 541</u>	<u>157 780</u>	<u>34 105</u>	

Note : Le présent état ne traite que des dépenses administratives. Les dépenses au titre de demandes d'indemnisation sont présentées dans l'état II pour ce qui est du Fonds général et dans l'état III pour ce qui est du Fonds des grosses demandes d'indemnisation.

L'ADMINISTRATEUR
R.H. Ganten

LE FONCTIONNAIRE DES FINANCES
S.O. Nte

ETAT II

FONDS GENERAL

COMPTE DES RECETTES ET DES DEPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER
ALLANT DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 1981

<u>RECETTES</u>	£	£
Contributions		
Contributions initiales	23 846	
Contributions annuelles pour 1981 (tableau I)	498 416	
	<u>522 262</u>	
Moins :		
Ajustement des quotes-parts des années précédentes	<u>291</u>	
	521 971	
Divers		
Recettes accessoires	24 566	
Virement en provenance du Fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour l'"Antonio Gramsci" (état III)	41 813	
Intérêts sur les arriérés de contributions annuelles	5 972	
Intérêts sur les placements	347 021	419 372
	<u>941 343</u>	
<u>DEPENSES</u>		
Dépenses du Secrétariat (état I)		
Engagements non réglés	37 541	
Engagements réglés	<u>120 239</u>	
	157 780	
Demandes d'indemnisation générales	1 570 038	1 727 818
Excédent des dépenses sur les recettes		<u>786 475</u>

L'Administrateur
R.H. Ganten

Le Fonctionnaire des finances
S.O. Nte

ETAT III

FONDS DES GROSSES DEMANDES D'INDEMNISATION CONSTITUE
POUR L'"ANTONIO GRAMSCI"

COMPTE DES RECETTES ET DES DEPENSES POUR L'EXERCICE CLOS LE
15 DECEMBRE 1981

<u>RECETTES</u>	£	£
Compte de réserve de 1980	9 203 024	
Contributions annuelles pour 1980		11 338
Divers		
Intérêts sur les arriérés de contributions	60 898	
Intérêts sur les placements	137 479	198 377
	<hr/>	<hr/>
	9 412 739	

<u>DEPENSES</u>	£	£
Demandes d'indemnisation	8 620 146	
Excédent des recettes sur les dépenses		792 593
Moins :		
Remboursement des contribuants	398 205	
Montants portés au crédit des comptes des contribuants	352 575	
	<hr/>	<hr/>
	750 780	
Moins virement au Fonds général (état II)	41 813	792 593
	<hr/>	<hr/>
		NEANT

L'Administrateur
R.H. Ganten

Le Fonctionnaire des finances
S.O. Nte

ETAT IV

FONDS DE PREVOYANCE

COMPTE POUR L'EXERCICE FINANCIER ALLANT DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 1981

	£		£
Solde reporté : compte des fonctionnaires au 1er janvier 1981	28 294	Retraits	NEANT
Cotisation des fonctionnaires	6 790	Comptes des fonctionnaires au 31 décembre 1981	54 214
Cotisations du Fonds	<u>13 579</u>		
Intérêts perçus au cours de l'exercice	<u>5 551</u>		
	<u>54 214</u>		<u>54 214</u>

L'Administrateur
R.H. Ganten

Le Fonctionnaire des finances
S.O. Nte

ETAT VBILAN DU FONDS AU 31 DECEMBRE

<u>PASSIF</u>	<u>£</u>	<u>ACTIF</u>	<u>£</u>
Excédent de 1978-1980	£ 3 285 642		
Moins déficit de 1981	£ 786 475	2 499 167	Disponibilités en banque et en caisse
Somme due au Fonds de prévoyance du personnel	54 214		Sommes à recevoir
Sommes diverses à verser	4 122		Contributions : Fonds général (1979) £ 26 946
Engagements non réglés	37 541		Fonds général (1980) £ 3 678
Comptes des contribuants au Fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour l'"ANTONIO GRAMSCI" (conformément à la règle 4.1 du règlement intérieur du Fonds) (Etat III)	352 575		Fonds général (1981) £ 39 333
Intérêts à payer (15 au 31 décembre 1981)	2 381	354 956	Fonds des grosses demandes d'indemnisation (1980) £ 19 814
			89 771
			Montant remboursable de la TVA 855
			Sommes diverses à recevoir 628
			Intérêt sur les arriérés de contributions Fonds général 1 080
			2 950 000
	<u>2 950 000</u>		<u>2 950 000</u>

Note 1 : Un passif exigible évalué à 23 868 013 livres se dégage au titre des événements. Des détails sont donnés à ce sujet au tableau III.

Note 2 : Outre les avoirs indiqués dans le présent état, les investissements effectués en matériel, mobilier, machines de bureau, fournitures et livres de bibliothèque au 31 décembre 1981 représentent, au prix coûtant, un montant de 15 567 livres (net de la TVA).

L'Administrateur
R.H. Ganten

Le Fonctionnaire des finances
S.O. Nte

TABLEAU 1

RAPPORT SUR LES CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER ALLANT DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 1981
ET SUR LES CONTRIBUTIONS NON ACQUITTEES DES EXERCICES FINANCIERS PRECEDENTS

- 1 A sa quatrième session, l'Assemblée a décidé que le montant total des contributions annuelles à percevoir en 1981 serait de 500 000 livres, constituées par les contributions prévues à l'article 12.2 a) de la Convention portant création du Fonds (Fonds général). Des calculs ont été effectués à cette fin, mais des modifications ayant été apportées par la suite aux quantités d'hydrocarbures donnant lieu à contribution qui ont été reçues, les avis envoyés le 19 octobre 1981 représentaient un montant total de 498 416 livres.
- 2 L'Assemblée a décidé, à sa quatrième session, de rembourser aux contribuants 750 000 livres prélevées sur le solde excédentaire du Fonds constitué pour l'"Antonio Gramsci", en application du paragraphe 4.2 de la règle 4 du règlement intérieur du Fonds général; sur ce total, un montant de 371 906 livres a été porté en déduction de la quote-part des contribuants pour lesquels le compte de remboursement du Fonds constitué pour l'"Antonio Gramsci" enregistrait un solde positif au 15 décembre 1981. Sur le total des contributions non acquittées, à savoir 126 510 livres, un montant de 87 177 livres avait été réglé en espèces au 31 décembre 1981. Dans l'ensemble, les contributions ont donc été acquittées, en moyenne, à hauteur de 92,11 p. 100.

Rapport au 31 décembre 1981 sur les contributions annuelles de 1981

<u>Etat</u>	<u>Montant mis en recouvrement</u>	<u>Montant reçu</u>	<u>Montant à recevoir</u>	<u>Pourcentage versé</u>
Algérie	£ 197	£ 197	£ 0	£ 100,00
Allemagne, République fédérale d'	30 743	30 743	0	100,00
Bahamas	13 818	13 818	0	100,00
Danemark	5 870	5 870	0	100,00
Finlande	7 961	7 961	0	100,00
France	78 396	78 026	370	99,53
Ghana	585	0	585	0,00
Indonésie	9 033	9 033	0	100,00
Italie	85 417	51 475	33 942	60,26
Japon	185 401	185 309	92	99,95
Libéria	328	328	0	100,00
Norvège	4 804	4 804	0	100,00
Papouasie-Nouvelle-Guinée	122	0	122	0,00
République arabe syrienne	161	161	0	100,00
Royaume-Uni	47 535	47 137	398	99,16
Hong-kong	2 289	2 289	0	100,00
Suède	18 509	15 463	3 046	83,54
Tunisie	1 273	1 273	0	100,00
Yougoslavie	5 974	5 196	778	86,98
TOTAL	498 416	459 083	39 333	92,11

Rapport sur les contributions non acquittées
des exercices financiers précédents

<u>Etat</u>	<u>Montant mis en recouvrement</u>	<u>Montant reçu</u>	<u>Montant non acquitté</u>
	<u>Contributions initiales</u>		
Italie	323 487	302 078	21 409

Contributions annuelles de 1979 - Fonds général

Italie	83 657	78 120	5 537
--------	--------	--------	-------

Contributions annuelles de 1980 - Fonds général

Italie	143 980	140 302	3 678
--------	---------	---------	-------

Contributions annuelles de 1980

Fonds des grosses demandes d'indemnisation
constitué pour l'ANTONIO GRAMSCI

Ghana	20 597	783	19 814
-------	--------	-----	--------

TABLEAU II

RAPPORT SUR LE REGLEMENT DES DEMANDES D'INDEMNISATION POUR L'EXERCICE FINANCIER ALLANT DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 1981

- 1 Aux termes de la règle 4.5 du règlement intérieur du Fonds, l'Administrateur doit établir un relevé de toutes les dépenses engagées par le Fonds pour chaque événement qui donne lieu à des demandes d'indemnisation par le Fonds.
- 2 Pour les différents événements signalés au Fonds à cette date, les dépenses engagées par le Fonds au cours de l'exercice 1981 étaient les suivantes au 31 décembre 1981 :

a) MIYA MARU NO 8

Indemnisation	£ 76 926
Prise en charge financière	20 675
Frais divers	7
	<hr/>
	97 608
Dépenses de 1980 reportées	12 375
Dépenses de 1979 reportées	214 595
Montant total des dépenses à ce jour	<hr/> 324 578

b) ANTONIO GRAMSCI

Indemnisation	£ 9 247 068
Frais divers	1 786
Commission	577
	<hr/> 9 249 431
Dépenses de 1980 reportées	6 448
Dépenses de 1979 reportées	1 385
Montant total des dépenses à ce jour	<hr/> 9 257 264

c) SHOWA MARU

Frais divers	£ 37
Commissions	5 261
	<hr/> 5 298
Dépenses de 1980 reportées	196 196
Montant total des dépenses à ce jour	<hr/> 203 494

d) <u>TANIO</u>	£
Frais divers	8
Frais de voyage	1 061
Commissions	265
	<u>1 334</u>
Dépenses de 1980 reportées	1 427
Montant total des dépenses à ce jour	<u>2 761</u>
e) <u>FURENAS</u>	£
Indemnisation	342 557
Frais divers	508
Frais de voyage	503
	<u>343 568</u>
Dépenses de 1980 reportées	701
Montant total des dépenses à ce jour	<u>344 269</u>
f) <u>MEBARUZAKI MARU NO 5</u>	£
Indemnisation	21 138
Prise en charge financière	501
Frais divers	48
Commissions	4 611
	<u>26 298</u>
Montant total des dépenses à ce jour	
g) <u>HOSEI MARU</u>	£
Indemnisation	443 505
Frais divers	23 057
	<u>466 562</u>
Montant total des dépenses à ce jour	
h) <u>TAROPENBEK</u>	£
Frais divers	10
Commissions	75
	<u>85</u>
Montant total des dépenses à ce jour	

TABLEAU III

ETAT DETAILLE DU PASSIF EXIGIBLE AU 31 DECEMBRE 1981

- 1 Il n'y a d'exigibilités qu'à l'égard d'événements.
2 Les événements qui se sont produits en 1979, 1980 et 1981 et à l'égard desquels le Fonds a été ou peut être tenu de verser une indemnisation ont été signalés dans le Rapport sur les activités du Fonds international d'indemnisation au cours de l'année civile 1981. Les exigibilités découlant de ces événements sont à l'heure actuelle évaluées à 23 868 013 livres, comme suit :

a) TARPENBEK £ 1 914 133

Demande d'indemnisation du propriétaire du navire :

Demande d'indemnisation du propriétaire du navire	£ 500 351
<u>Moins</u>	
Fonds de limitation	£ 61 970
<u>Plus</u>	
Prise en charge financière du propriétaire du navire	£ 15 496
	£ 453 877
Ministère du commerce du Royaume-Uni	1 175 256
Intérêt sur la demande d'indemnisation du Ministère du commerce	280 000
Frais juridiques	5 000
	1 914 133

b) SOWA MARU £ 13 893

Frais de nettoyage du propriétaire du navire (518 670 \$)	1 236
Prise en charge financière (2 030 785 \$)	4 840
Frais juridiques (3 279 760 \$)	7 817
	13 893

	£
c) <u>TANIO</u>	<u>21 353 925</u>
Plafond du Fonds (244 746 000 FF)	22 409 559
<u>Moins</u>	
Responsabilité du propriétaire du navire (11 833 717,79 FF)	1 083 525
	<u>21 326 034</u>
<u>Plus</u>	
Frais juridiques et honoraires de l'expert (250 000 FF)	22 891
Honoraires du consultant (opération de pompage)	5 000
	<u>21 353 925</u>
d) <u>FURENAS</u>	<u>17 351</u>
Prise en charge financière (153 110,92 KRS)	14 508
Frais juridiques (30 000 KRS)	2 843
	<u>17 351</u>
e) <u>HOSEI MARU</u>	<u>68 982</u>
Prise en charge financière (8 941 480 ¥)	21 312
Frais juridiques et honoraires de l'expert (20 000 000 ¥)	47 670
	<u>68 982</u>
f) <u>JOSE MARTI</u>	<u>217 575</u>
Dommage total (19 246 177 KRS)	1 823 677
<u>Moins</u>	
Responsabilité du propriétaire du navire (17 000 000 KRS)	1 610 840
	<u>212 837</u>
<u>Plus</u>	
Frais juridiques (50 000 KRS)	4 738
	<u>217 575</u>

	€
g) <u>SUMA MARU NO 11</u>	<u>31 050</u>
Frais de nettoyage des pêcheurs (7 500 000 \$)	17 876
Frais de nettoyage de la JMDPC (2 940 107 \$)	7 008
Frais de nettoyage des entreprises sous-traitantes (2 500 000 \$)	5 959
Autres frais de nettoyage (634 000 \$)	1 511
	<u>32 354</u>
<u>Moins</u>	
Responsabilité du propriétaire du navire (7 396 340 \$)	<u>17 629</u>
	14 725
<u>Plus</u>	
Prise en charge financière (1 849 085 \$)	4 407
Honoraires de l'expert (2 000 000 \$)	4 767
Frais juridiques (3 000 000 \$)	7 151
	<u>31 050</u>
h) <u>GLOBE ASIMI</u>	<u>251 104</u>
Prise en charge financière (article 5 de la Convention portant création du Fonds)	250 000
Honoraires de l'expert	1 104
	<u>251 104</u>